

Date de dépôt : 26 novembre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Mathias Buschbeck : Parc des Franchises : à quand la fin des rodéos nocturnes ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 novembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le parc des Franchises est depuis quelques mois le théâtre de regrettables débordements nocturnes. Aucun portail n'empêche l'accès au parking du Centre de la Transition professionnelle, situé dans ledit parc et dont l'accès se fait par l'avenue de Châtelaine. De nombreux véhicules viennent donc s'y installer le soir et la nuit, produisant des nuisances, laissant les lieux dans un état déplorable et nécessitant l'intervention régulière des forces de police.

Une grande partie du problème serait réglée en ne garantissant l'accès au parc qu'aux seuls piétons en dehors des heures d'enseignement.

Le Conseil d'Etat compte-t-il prendre les mesures nécessaires afin que la gestion de ce parking soit respectueuse du parc attendant ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations de l'auteur de la présente question. C'est la raison pour laquelle il est prévu d'installer, début 2015, un portail grillagé permettant la fermeture du parking, tout en maintenant un accès piétons, en dehors des heures d'exploitations et les week-ends, aux bâtiments du service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) situés au 40 avenue de Châtelaine. Un potelet permettant de bloquer le passage depuis l'Ecole de culture générale Henry-Dunant (Av. Edmond-Vaucher 20) complètera ce dispositif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP